

Vers un troisième plan de lutte à la pauvreté : hausser les revenus

Mémoire



Janvier 2016

Mémoire publié par :



6226, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2S 2M2

Téléphone : 514 521-6820
Sans frais : 1 888 521-6820
Télécopieur : 514 521-0736

info@uniondesconsommateurs.ca
www.uniondesconsommateurs.ca

Membres d'Union des consommateurs

ACEF Appalaches-Beauce-Etchemins
ACEF de l'Est de Montréal
ACEF de l'Île Jésus
ACEF du Grand-Portage
ACEF du Nord de Montréal
ACEF Estrie
ACEF Lanaudière
ACEF Montérégie-est
ACEF Rive-Sud de Québec
ACQC
Membres individuels

Rédaction du mémoire

- Elisabeth Gibeau
- France Latreille
- Martin Cloutier
- Martine Marleau
- Yannick Labelle

Avec la collaboration

- Carole Laberge



Union des consommateurs est membre de l'Organisation internationale des consommateurs (OI), une fédération regroupant 240 membres en provenance de 120 pays.

L'usage du masculin, dans ce mémoire, a valeur d'épicène.

© Union des consommateurs — 2016

Table des matières

Union des consommateurs, <i>la force d'un réseau</i>	4
1 Introduction	5
2 Quelques détails sur un régime intégré de soutien au revenu	6
3 Les revenus stagnent : tout le reste augmente	7
4 Le prochain plan de lutte à la pauvreté : un plan qui doit engager tous les ministères	11
5 Témoignages de conseillers et conseillères budgétaires	12
6 L'importance du revenu : exemples de budgets	16
7 Lutter contre l'endettement : important.	19
8 Les groupes communautaires comme acteurs essentiels de lutte à la pauvreté	20
9 Nous aurions les moyens de faire autrement	22
10 Conclusion : un mot sur la dignité et l'aide sociale	24
ANNEXE :	25

Union des consommateurs, la force d'un réseau

Union des consommateurs est un organisme à but non lucratif qui regroupe neuf Associations coopératives d'économie familiale (ACEF), l'Association des consommateurs pour la qualité dans la construction (ACQC) ainsi que des membres individuels.

La mission de UC est de représenter et défendre les consommateurs, en prenant en compte de façon particulière les intérêts des ménages à revenu modeste. Les interventions de UC s'articulent autour des valeurs chères à ses membres : la solidarité, l'équité et la justice sociale, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des consommateurs aux plans économique, social, politique et environnemental.

La structure d'UC lui permet de maintenir une vision large des enjeux de consommation tout en développant une expertise pointue dans certains secteurs d'intervention, notamment par ses travaux de recherche sur les nouvelles problématiques auxquelles les consommateurs doivent faire face; ses actions, de portée nationale, sont alimentées et légitimées par le travail terrain et l'enracinement des associations membres dans leur communauté.

Union des consommateurs agit principalement sur la scène nationale, en représentant les intérêts des consommateurs auprès de diverses instances politiques ou réglementaires, sur la place publique ou encore par des recours collectifs. Parmi ses dossiers privilégiés de recherche, d'action et de représentation, mentionnons le budget familial et l'endettement, l'énergie, les questions liées à la téléphonie, la radiodiffusion, la télédistribution et l'inforoute, la santé, l'agroalimentaire et les biotechnologies, les produits et services financiers ainsi que les politiques sociales et fiscales.

Finalement, dans le contexte de la mondialisation des marchés, UC travaille en collaboration avec plusieurs groupes de consommateurs du Canada anglais et de l'étranger.

Depuis plus de 40 ans, les ACEF travaillent sans relâche au Québec auprès des personnes à faible revenu. Tout en revendiquant des améliorations aux politiques sociales et fiscales, les ACEF ont, depuis le début de leur existence, offert des services directs aux familles, dont des services de consultation budgétaire personnalisés.

1 Introduction

Pour Union des consommateurs, la lutte à la pauvreté est le fondement même de notre mission. Nos réflexions et actions sur le sujet nous ont menés à l'adoption, il y a plusieurs années, du manifeste 91 revendications pour lutter contre la pauvreté, une plateforme complète de revendications, touchant nos domaines d'intervention et donc, le budget des consommateurs et consommatrices : politiques sociales et fiscales, agroalimentation, endettement, énergie, télécommunications, santé. Nous reproduisons ces 91 revendications en annexe du présent mémoire, et précisons qu'elles sont mises en contexte dans le document complet, qui est disponible en ligne¹.

Parmi ces revendications, en lien avec la présente consultation, nous désirons en mettre deux de l'avant, de façon particulière :

Union des consommateurs revendique que le gouvernement québécois mette en place un régime intégré de soutien du revenu aux personnes et aux familles permettant d'assurer à tous les ménages québécois, par le biais d'un crédit d'impôt remboursable ou autre, le soutien financier minimal basé sur la Mesure du panier de consommation (MPC).

Union des consommateurs revendique l'augmentation et l'indexation du salaire minimum de façon à permettre aux travailleurs et aux travailleuses de sortir de la pauvreté

En effet, notre pratique quotidienne auprès des gens en situation de pauvreté met en évidence le fait que, pour atteindre les objectifs inhérents aux cinq orientations de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il faudra passer par un rehaussement significatif des revenus des personnes en situation de pauvreté. Il est à noter que même les travailleurs, et pas seulement les prestataires de l'aide sociale et les retraités, sont aujourd'hui aux prises avec la pauvreté – le phénomène des « working poors » est bien présent au Québec, comme en font foi les données de fréquentation des banques alimentaires, par exemple, de plus en plus visitées par des travailleurs au salaire minimum.

Ce rehaussement significatif des revenus des personnes en situation de pauvreté est pour nous ce qui devrait être la pierre angulaire du prochain plan de lutte à la pauvreté. Cet objectif transcende les cinq orientations et constitue le principal message que nous désirons transmettre dans le cadre de la présente consultation.

¹ UNION DES CONSOMMATEURS. 91 revendications pour lutter contre la pauvreté. Un outil de changement social. Union des consommateurs, 2013. [En ligne] <http://uniondesconsommateurs.ca/wp-content/uploads/2014/10/2013-UC-plateforme-F.pdf> (page consultée le 28 janvier 2016).

2 Quelques détails sur un régime intégré de soutien au revenu

La revendication que nous vous avons présentée en introduction, concernant la création d'un régime intégré de soutien au revenu est issue d'une réflexion que nous menons sur la pertinence d'adopter au Québec un revenu de base ou une allocation universelle en remplacement des mesures et programmes existants.

Revenu de base ou allocation universelle, les deux réfèrent à un revenu versé inconditionnellement à tout individu, sans égard à ses ressources financières et suffisant pour le maintenir hors de l'état de pauvreté. À distinguer du revenu minimum garanti (RMG), qui est plutôt un ensemble de politiques assurant une sécurité financière minimale aux personnes et ménages ne disposant d'aucune source de revenus. L'aide sociale est une forme de RMG, de même que les allocations familiales ou les pensions de vieillesse.

Les avantages d'une allocation universelle seraient nombreux. Comme le précise François Aubry : « Parce qu'elle se substituerait à toute une panoplie de mesures partielles [l'allocation universelle] aurait l'utilité d'être simple et transparente et de réduire considérablement les coûts d'administration des programmes. L'allocation universelle contribuerait aussi au respect de l'autonomie des personnes, en particulier des femmes et des jeunes, les prestations étant versées à chaque individu et non au ménage. Étant universelle, l'allocation éliminerait le besoin de contrôle des clientèles et annulerait la stigmatisation des bénéficiaires ainsi que la perte de dignité qui l'accompagne »². Des avantages indéniables ainsi qu'un formidable moteur de lutte à la pauvreté. Cependant, nous devons prendre garde au fait que certains puissent voir là une façon de saborder les programmes sociaux tout en profitant de l'occasion pour promouvoir un montant d'allocation universelle très faible.

Ceci dit, des groupes promeuvent la bonification du filet social existant, d'une façon qui puisse sembler être un premier pas vers l'adoption d'une forme d'allocation universelle. C'est le cas du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui, dans son avis d'avril 2009 intitulé *Les cibles d'amélioration du revenu des personnes et des familles, les meilleurs moyens de les atteindre ainsi que le soutien financier minimal*, propose l'adoption d'un crédit d'impôt remboursable devant assurer à tous les ménages québécois le soutien financier minimal correspondant au seuil établi par la Mesure du panier de consommation fixé pour les municipalités de moins de 30 000 habitants, soit 17 246 \$ pour une personne seule (seuil de 2013). « L'adoption d'un tel crédit viendrait simplifier le filet de sécurité en rendant, entre autres, inutile le Programme d'allocation-logement », affirme le Comité dans son avis. Il permettrait aussi de venir en aide aux personnes seules, actuellement délaissées par les politiques gouvernementales de soutien au revenu. Union des consommateurs a décidé d'adopter une revendication similaire et de poursuivre sa réflexion sur le sujet.

² AUBRY, François. *L'allocation universelle : fondements et enjeux.*, Montréal, 2000, disponible sur le site de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), p. 15.

3 Les revenus stagnent : tout le reste augmente

À l'heure actuelle, au Québec, les ménages à faible revenu sont déjà contraints de dépenser plus que leur revenu disponible³. Des exemples de budgets détaillés à la section 6 vous convaincront que ce n'est pas dû à des dépenses « superficielles ».

Selon Statistiques Canada, entre 1976 et 2010, le revenu moyen des ménages québécois est passé de 59 700 \$ à 62 500 \$ (en dollars constants de 2011). Le revenu médian des ménages, quant à lui, a reculé de 11 % pour la même période. L'IRIS explique dans une étude que cette différence entre l'évolution des revenus moyens et médians s'explique par l'augmentation des très hauts revenus, qui tirent la moyenne vers le haut, mais dont l'effet est neutralisé par le calcul de la médiane⁴. Le revenu disponible, quant à lui, est de 26 046 \$ par habitant, en 2014⁵.

Pendant ce temps, plusieurs postes de dépenses augmentent plus rapidement que l'inflation. Sans compter le fait que le calcul de l'inflation se fait sur une moyenne de la hausse de l'ensemble des dépenses : pour évaluer l'inflation « réelle » subie par les gens dont les revenus stagnent, il faudrait calculer une inflation qui ne considérerait que les produits essentiels, ceux que se procurent en majorité ces ménages. Cela donnerait un portrait plus juste.

Pour l'instant, disons seulement que l'inflation a été, en 2015, de 1,1 %⁶, toutes dépenses confondues, essentielles ou pas, applicable à tous les ménages canadiens, pas seulement ceux en situation de pauvreté.

³ FORTIER, Francis et TREMBLAY-PEPIN, Simon. *Les taxes à la consommation et les inégalités au Québec*, disponible sur le site de l'IRIS, septembre 2014, page 41. [En ligne] <http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Taxes-et-inegalites-WEB-07.pdf> (page consultée le 28 janvier 2016).

⁴ GAUDREAU, Louis et Minh Nguyen. IRIS. *Les périls de l'accès à la propriété*, 2013. [En ligne] http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Note-Acc_C3_A8s-WEB-02.pdf (page consultée le 28 janvier 2016).

⁵ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Revenu disponible par habitant en 2014 : le Québec au dernier rang des provinces canadiennes, 18 JANVIER 2016. [En ligne] <http://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communiqué/communiqué-presse-2016/janvier/jan1618.html> (page consultée le 28 janvier 2016).

⁶ STATISTIQUE CANADA. Indices des prix à la consommation, aperçu historique (1996 à 2015), 22 janvier 2016. [En ligne] <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/econ46a-fra.htm> (page consultée le 28 janvier 2016).

Faisons une liste rapide de ces dépenses qui ont augmenté plus rapidement que l'inflation, dans les dernières années, affectant durement le niveau de vie et d'endettement des ménages québécois. Nous parlons ici de dépenses essentielles à la vie (survie) quotidienne :

Alimentation	<p>L'Institut alimentaire de l'Université de Guelph estime que les ménages canadiens ont dépensé en moyenne 325 \$ de plus pour leurs aliments en 2015. Or ils devraient s'attendre à déboursier environ 345 \$ de plus en 2016. Étant donné que 81 % de tous les fruits et légumes consommés au Canada sont importés, ils sont vulnérables aux variations des devises. Leur coût devrait bondir de 4 à 4,5 % dans la prochaine année⁷.</p> <p>Ces hausses de prix plus élevées que l'inflation ont cours depuis 2004 déjà (à l'exception de 2009) : cela représente donc une perte de pouvoir d'achat cumulative très importante pour les ménages à faible revenu en particulier.</p>
Prix de l'immobilier et des loyers	<p>Selon un rapport du Mouvement Desjardins, le prix moyen des propriétés aurait, entre 2000 et 2010, augmenté de 112 %. Le prix médian a également connu une augmentation similaire. Un document publié par la Fédération des chambres immobilières du Québec (FCIQ) parle d'une hausse de 122 % au cours de cette période. En somme, le prix de l'immobilier a plus que doublé au Québec en 10 ans⁸.</p> <p>Prix des loyers : les données de la Société canadienne d'hypothèques et de logement font état de hausses de loyer de 47 % depuis 2000, soit entre 3 % et 4 % annuellement, ce qui représente plus du double de l'augmentation du coût de la vie et de ce que suggère annuellement la Régie du logement.</p> <p>Logements sociaux : le budget Leitaos de mars 2015 a réduit de moitié le nombre de logements sociaux financés annuellement, le faisant passer de 3000 à 1500. Si l'on prend l'exemple de Montréal, le FRAPRU rappelle qu'en raison de cette décision, à peine 550 nouveaux logements sociaux pourront être réalisés à Montréal, par exemple, contrairement à 1100, l'an dernier, alors que 25 000 ménages sont sur la liste d'attente de l'Office municipal d'habitation de Montréal et des milliers d'autres sur les listes de coopératives ou d'organismes sans but lucratif en habitation. Le programme AccèsLogis semble menacé de disparition totale dans le budget 2016 à venir.</p>
Tarifs d'électricité	<p>Hausse de 29,6 % depuis 2004 (si l'on inclut le 1,7 % demandé par Hydro-Québec pour 2016).</p> <p>Comme, depuis 10 ans, Hydro-Québec augmente davantage le tarif de la deuxième tranche du tarif résidentiel (habituellement associée aux besoins de chauffage), les logements et maisons qui consomment plus en raison d'une mauvaise isolation ou d'une plus grande superficie par rapport à la moyenne, se retrouvent avec des hausses plus importantes. Par exemple, une maison moyenne a plutôt connu une hausse de 34 % depuis 2004.</p> <p>L'augmentation des tarifs d'électricité frappe durement les ménages moins fortunés pour qui la facture d'électricité représente jusqu'à 10 % du revenu (en comparaison à 1,5 % du revenu des mieux nantis).</p>
Transports en	<p>Un laissez-passer de zone 1 à Montréal a augmenté de 84,50 \$ en 2012 à</p>

⁷ ABRAHAM, Lois. « La hausse des prix des aliments devrait s'accélérer en 2016 » in La Presse, 29 décembre 2015. [En ligne] <http://affaires.lapresse.ca/economie/agroalimentaire/201512/29/01-4935257-la-hausse-des-prix-des-aliments-devrait-saccelerer-en-2016.php> (page consultée le 28 janvier 2016).

⁸ IRIS, op. cit note 3.

commun	<p>92 \$ en 2015, une hausse d'environ 9 % en 3 ans. Dans la région de Québec, le laissez-passer mensuel régulier est passé de 74,75 \$ à 84 \$ en 2015, une hausse de 12 %. L'offre de transport en commun est très variable d'une région à l'autre, voire inexistante en certains endroits. À Thetford Mines, la passe de Taxibus est passée de 80 \$ à 100 \$ dans les dernières années. Pour les déplacements interurbains, l'offre de transport en commun a diminué depuis 2014 (trajets abandonnés, fréquence réduite...).</p> <p>Le transport est l'un des quatre grands besoins de base reconnus par la mesure du panier de consommation – « alors qu'il est envisageable de minimiser certains postes budgétaires à leur strict minimum (alimentation, vêtements), les coûts associés au transport sont difficilement compressibles à compter du moment où l'on exerce une activité professionnelle ou que l'on doit se déplacer pour avoir accès à des services publics »⁹.</p>
Taxes municipales et scolaires	<p>En 2016 :</p> <p>Montréal : entre 0,2 % et 3,7 % Québec : 1,9 % Laval : 8,6 % Longueuil : 2,9 %</p> <p>Augmentations constantes depuis plusieurs années, au point où le gouvernement a instauré un nouveau programme d'aide, en 2016, pour les aînés de 65 ans et plus, aux prises avec des augmentations de taxes municipales trop importantes. Ce programme ne semble par contre pas très généreux et nous devons évaluer s'il répondra aux besoins.</p>
Médicaments	<p>Déjà 30 % plus cher que dans la moyenne des pays de l'OCDE 12 % des Québécois auraient omis de se procurer leurs médicaments en 2012, faute de moyens.</p> <p>Dans nos ACEF, de nombreux témoignages de personnes qui s'endettent auprès d'un proche ou du pharmacien, coupent leurs pilules en deux ou en prennent 1 sur 2 pour que ça dure plus longtemps...</p> <p>Les prix devraient encore augmenter en 2016, avec dé plafonnement des ristournes aux pharmaciens pour les médicaments génériques, honoraires non réglementés dans les régimes privés sujets à hausses en raison des nouveaux actes des pharmaciens...</p>

Ce, sans parler aussi du principe d'utilisateur-payeur qui a un effet significatif sur le budget des ménages depuis une dizaine d'années : tarifs de CPE en hausse marquée, frais accessoires en clinique, journées pédagogiques qui ont doublé de prix à la rentrée scolaire 2015 (et même plus, s'il y a sortie lors de ces journées), augmentation des tarifs de service de garde en milieu scolaire... Rappelons que le contrat social qui s'effrite dangereusement impliquait que ces services publics étaient assumés à même nos impôts, pour un accès ensuite universel.

Pour absorber ces hausses, malgré un revenu qui stagne, les ménages maintiennent tant bien que mal leur niveau de vie, ou leur pouvoir d'achat comme on se plaît à l'écrire dans le document de consultation, grâce à deux phénomènes : le crédit à la consommation et l'entrée des femmes sur le marché du travail. Ainsi, comme l'explique l'IRIS : « la stagnation du revenu des ménages est d'autant plus saisissante qu'elle se produit dans un contexte où les ménages comptent de plus en plus sur deux salaires. En 1976, les femmes ne représentaient que 36 %

⁹ CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION. *L'exclusion sociale : construire avec ceux et celles qui la vivent*, 2014, p.18.

de la force de travail du Québec. Trente-cinq ans plus tard, la population rémunérée est constituée de 52 % d'hommes et de 47 % de femmes. (...) Même si plus de 60 % des ménages comptent sur deux salaires depuis l'an 2000, il ne semble pas que ces entrées d'argent suffisent à réduire le poids de l'endettement des ménages. C'est ce qui explique l'augmentation considérable du recours au crédit à la consommation comme outil permettant d'éviter le recul du pouvoir d'achat. »

Pour preuve, le taux d'endettement des ménages pourrait atteindre 174 % du revenu disponible d'ici la fin de 2016. À 171 % au troisième trimestre de 2015, il s'agissait déjà du niveau le plus élevé depuis 1990¹⁰. C'est inquiétant, considérant entre autres le fait que nous voyons de plus en plus de gens dont les dettes de consommation sont imbriquées dans le financement hypothécaire : c'est-à-dire des gens qui se sont servis de leur marge de crédit hypothécaire pour couvrir leurs besoins de consommation (alimentation, voiture...), ou ont consolidé leurs dettes dans leur hypothèque.

Ces constats, couplés aux politiques d'austérité du gouvernement, nous inquiètent sur les inégalités qui ne vont qu'aller croissantes dans les prochaines années, si rien n'est fait. Nous sommes pourtant à même de constater, jour après jour, lors des consultations budgétaires que nous effectuons aux quatre coins du Québec dans les ACEF, l'importance des politiques publiques de redistribution de la richesse : programmes sociaux, CPE, systèmes de santé et d'éducation... Nous sommes aussi d'autant mieux placés pour nous désoler de leur lente érosion, puisque nous constatons de première main les effets de cette érosion dans la vie des gens. Ces gens qui arrivaient auparavant à boucler leur budget, même difficilement, mais qui maintenant basculent dans la pauvreté et voient leurs conditions de vie se détériorer, en raison d'un revenu qui stagne et d'un filet social dont les mailles se relâchent.

¹⁰ BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET. *Endettement et vulnérabilité financière des ménages*, 19 janvier 2016. [En ligne] http://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/blog/news/Household_Debt (page consultée le 28 janvier 2016).

4 Le prochain plan de lutte à la pauvreté : un plan qui doit engager tous les ministères

La stratégie nationale de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale est définie par la loi dont elle relève comme un ensemble d'actions de tous les acteurs, dont premièrement le gouvernement, afin d'intervenir sur les causes et conséquences de la pauvreté. Malheureusement, il apparaît après deux plans gouvernementaux que cette stratégie, si elle sollicite l'ensemble des acteurs de la société, n'implique le gouvernement qu'au niveau des crédits octroyés à ladite stratégie. Nous sommes donc préoccupés du fait que la nature même de cette stratégie serve au gouvernement à se décharger de son rôle de premier plan dans cette lutte au bénéfice de choix idéologiques qui sont en contradiction avec celle-ci.

C'est, il nous semble, au plan gouvernemental que la « constance et la cohérence des actions » est la plus nécessaire. Il pourrait ainsi être particulièrement pertinent que les projets de loi qui ciblent les personnes les plus démunies de la société soient précédés d'études d'impact. Cette mesure s'imposerait d'autant plus que bien que le ministre soit censé – selon l'article 19 de la loi qui nous intéresse – donner « aux autres ministres tout avis qu'il estime opportun pour améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles en situation de pauvreté », il semble ne pas faire preuve de la vigilance que l'on attendrait d'un tel mandat. Et si chaque ministre est censé – selon l'article 20 de la même loi – « faire état des impacts qu'il prévoit » lors de toute proposition de projet de loi, aucun automatisme de cette nature ne semble avoir été mis en place.

La cohérence des actions et l'engagement du gouvernement dans tous ses ministères sont donc fondamentaux pour un plan qui lutte véritablement contre la pauvreté. C'est pourquoi nous considérons que le gouvernement ne puisse couper partout dans les programmes et les services sans au préalable considérer les impacts de ces mesures sur les inégalités, l'exclusion et la pauvreté.

5 Témoignages de conseillers et conseillères budgétaires

Où est donc ce fameux pouvoir d'achat?

Carole Laberge, conseillère budgétaire, ACEF du Nord de Montréal

« On observe une hausse ou un maintien du pouvoir d'achat chez tous les ménages prestataires de l'aide financière de dernier recours entre 2003 et 2015 »

- Faits saillants, page 12 du cahier de consultation.

Je ne peux que constater que l'affirmation ci-haut mentionnée est loin de la réalité terrain à laquelle je suis confrontée quotidiennement.

Et voici pourquoi : faire une consultation budgétaire avec une personne prestataire d'aide sociale vivant seule qui reçoit 616 \$ par mois n'est pas possible. En 8 ans, année après année, j'ai vu la situation se détériorer. Les prix des loyers ont explosé faisant en sorte qu'une fois le loyer payé, il ne reste pratiquement rien, lorsqu'il reste quelque chose. Comment peut-on alors parler de pouvoir d'achat alors que ces personnes n'ont pas un sou pour acheter quoi que ce soit?

En effet, impossible de s'acquitter de sa facture d'Hydro-Québec (la plupart ont des ententes de paiement minimum), de celle du téléphone, d'avoir des assurances maison, de bien s'alimenter, de payer les frais de transport nécessaire pour se trouver un emploi. Et l'on ne parle pas des produits d'hygiène, des vêtements, des loisirs...

Où est donc ce fameux pouvoir d'achat?

Parlons des familles maintenant : recevant des allocations du gouvernement pour leurs enfants, elles sont mieux nanties que les personnes seules, c'est un fait. Mais pour elles aussi, le prix du loyer a considérablement augmenté et comme elles doivent habiter de plus grands logements, leur coût dépasse facilement 50 % de leur revenu. Et pour elles aussi, durant les huit dernières années, les tarifs d'Hydro-Québec, les frais de télécommunications (passant du simple au double), le coût du panier d'épicerie... ont passablement augmenté.

Et prenons plus particulièrement les frais de scolarité : au primaire, il en coûte entre 100 \$ et 160 \$ par enfant en début d'année, et au secondaire (cas vécu), il peut en coûter jusqu'à 500 \$, et ce, sans compter l'achat d'uniformes obligatoires exigés par beaucoup d'écoles publiques. Et pour les enfants qui doivent prendre le transport scolaire, gratuit jusqu'à tout récemment, il en coûte maintenant jusqu'à 180 \$ par année, par enfant à Montréal.

Pour illustrer encore davantage ma réalité terrain, ce que je vois que je ne voyais pas avant, c'est l'incapacité pour toutes ces personnes prestataires d'aide sociale, ou retraitées, de subir certains traitements médicaux sans demander de l'aide financière ou sans se priver d'autres besoins de base. Pensons aux aînés à qui l'on propose l'extraction de cataractes : c'est 300 \$ par œil pour avoir la lentille molle beaucoup plus confortable. Il n'est pas rare que nous accordions de petits prêts pour permettre à ces gens de subir l'intervention. Pensons aussi à tous les frais accessoires chargés en clinique par les médecins : les aînés ont dénoncé à juste titre ces frais récemment, rapportant le cas d'une personne ayant dû se faire recoudre une plaie

à froid parce qu'elle n'avait pas les moyens de payer le 45 \$ que demandait la clinique pour l'anesthésiant!¹¹

En somme, ces personnes n'ont tout simplement pas la marge de manœuvre nécessaire pour faire face à quelque qu'imprévu que ce soit (problèmes dentaires, orthèses, réparations mécaniques majeures, bris d'un électroménager, déménagement...).

Encore une fois, je repose la question : où est donc ce fameux pouvoir d'achat qui augmente depuis 2001? Cela ne reflète nullement les exercices budgétaires que je fais avec toutes ces personnes dont les revenus ne suivent tout simplement pas la hausse du coût des dépenses et la privatisation des dépenses reliées à l'éducation et à la santé.

¹¹ LÉOUZON, Roxane. « Front commun des aînés contre les frais accessoires », in Métro, 14 janvier 2016. [En ligne] <http://journalmetro.com/actualites/national/903937/front-commun-des-aines-contre-les-frais-accessoires/> (page consultée le 28 janvier 2016).

La pauvreté, cause directe d'endettement

Martine Marleau, conseillère budgétaire, ACEF de l'Est de Montréal

La pauvreté est la cause de l'endettement de près de 20 % des personnes que nous recevons en consultation budgétaire et lors des ateliers de solutions aux dettes. Depuis quelques années, nous compilons des statistiques pour mieux identifier les trajectoires d'endettement des personnes qui franchissent la porte de notre organisme. Pour près d'une personne sur cinq, l'endettement n'a pas comme source une problématique de surconsommation, ne résulte pas d'un accident de la vie (maladie, perte d'emploi, séparation), ne repose pas sur un problème de dépendance à l'alcool, à la drogue ou au jeu compulsif, n'est pas le fait de la fraude ou de la négligence administrative, mais est plutôt directement en lien avec la situation de pauvreté dans laquelle la personne se trouve.

Ainsi, les revenus (aide sociale, revenus de retraite, travail au salaire minimum, prêts étudiants) de ces personnes ne leur permettent bien souvent même pas de subvenir à leurs besoins de base : payer le loyer, l'électricité, l'épicerie, les titres de transport, les médicaments. Il n'y a donc pas de place pour l'épargne dans leur budget. Ces personnes ne peuvent pas mettre de l'argent de côté, elles n'ont pas d'épargne et ne disposent pas de fond de roulement ou de fonds d'urgence.

Le crédit apparaît souvent comme la seule option pour combler le manque à gagner. Cependant, les personnes en situation de pauvreté ont difficilement accès au crédit proposé par les institutions financières. Ce sont plutôt les cartes de crédit des détaillants qui leur sont offertes, les prêts de deuxième ou troisième chance, les prêts sur gage. Toutes ces options comportent des taux d'intérêt élevés et même usuraires dans certains cas.

En outre, au moindre imprévu – la vie est pleine d'imprévus : réfrigérateur qui brise, problème dentaire, déménagement, etc. - la situation d'endettement s'accroît, devient ingérable. Les personnes s'enlisent et ne peuvent plus rembourser leurs dettes. Cette réalité est encore plus critique lorsque les personnes vivent seules.

L'endettement peut avoir des conséquences psychiques importantes. Ainsi, certaines personnes se sentent très coupables d'avoir des dettes, voire honteuses et, de ce fait, veulent à tout prix les rembourser même si elles n'en ont pas les moyens. Le paiement des dettes peut alors passer devant d'autres besoins primaires, tels que manger ou payer son électricité. Dans d'autres cas, la situation semble tellement inextricable que la personne baisse les bras, montre des signes de mal-être, de dépression, voire même des idées suicidaires. De plus, les personnes doivent faire face à leurs proches qui peuvent avoir un regard culpabilisant ou moralisateur ou encore qui peuvent leur donner des informations erronées. Il n'est pas rare de rencontrer des personnes qui ont coupé les liens avec certains proches. Nous sommes régulièrement témoin de la souffrance et de la détresse vécues par les personnes pauvres en situation d'endettement.

Vivre avec moins que le minimum... et se sortir de la pauvreté?

Martin Cloutier, conseiller budgétaire, ACEF Appalaches-Beauce-Etchemins

J'aimerais parler de cette personne qui attendait comme une libération d'atteindre l'âge officiel de la retraite pour enfin « sortir » de l'aide sociale et « accéder » à la Sécurité de la vieillesse. Cette personne avait consulté l'ACEF-ABE à quelques reprises avant d'avoir 65 ans afin de « mieux gérer » son argent. Avec environ 700 \$ par mois, elle peinait à joindre les deux bouts et il était même difficile pour elle de payer sa cotisation hebdomadaire de 2 \$ pour obtenir des paniers d'aide alimentaire, comme il était difficile aussi d'aller chercher ces paniers étant donné la distance depuis son domicile et son état de santé qui ne lui permettait pas de marcher sur de longues distances. Et payer 10 \$ pour l'utilisation du taxi bus (5 \$ aller et 5 \$ retour), quand elle n'arrive même pas à s'acheter une livre de bœuf haché, était pour elle complètement exclu. En fait, elle gérait admirablement bien sa maigre pitance. Ses rencontres avec l'ACEF-ABE n'ont presque servi qu'à la rassurer sur ce fait et à la déculpabiliser de son utilisation des services communautaires et sociaux, parce que la représentation sociale des personnes pauvres induit énormément de préjugés à leur égard.

On comprend aisément qu'au moment où ses revenus ont à peu de choses près doublé à cause de la prestation canadienne de sécurité de la vieillesse plus généreuse que l'aide sociale, elle est revenue nous témoigner à quel point elle avait rêvé longtemps de pouvoir faire une véritable épicerie, selon ses goûts et comprenant un ou deux petits plaisirs.

Mais au-delà de l'insécurité alimentaire qu'éprouve l'ensemble des prestataires d'aide sociale, la question de l'habitation est particulièrement déterminante. Une bonne part de la clientèle de l'ACEF-ABE provient de grands centres urbains (comme Montréal) et nous dit être venue s'y établir à cause du faible coût des logements dans la région. Dans une ville comme Thetford Mines, l'état du parc locatif est en piteux état, surtout pour les ménages à faibles revenus. Les logements sont vétustes, nécessitent des travaux importants, ils sont difficiles à chauffer, et les propriétaires eux-mêmes n'ont pas toujours les moyens de les mettre en état...

Aussi, pour un prestataire de l'aide sociale, obtenir une habitation à loyer modique (HLM) peut faire la différence entre dépendre absolument des banques alimentaires pour survivre ou les utiliser comme une saine stratégie budgétaire. Lorsqu'il en fait la demande, souvent le prestataire d'un centre urbain se retrouve sur une liste d'attente qui peut lui paraître interminable. Il pourra se voir proposer une place dans un petit village environnant plus rapidement, mais ces places sont loin des emplois, loin des services et nécessitent donc une voiture parce qu'il n'y existe pas de service de transport en commun.

En effet, cette question du transport est déterminante en région, pour sortir ou non de la trappe de la pauvreté. Si on ne pense qu'à la ville de Thetford Mines, où l'on peut miser sur le transport en commun, il faut envisager payer 100 \$ par mois pour y avoir accès. Si la personne habite ou travaille à l'extérieur de cette zone urbaine, elle doit absolument avoir une voiture – ce qui entraîne des coûts difficiles à prévoir et gérer.

6 L'importance du revenu : exemples de budgets

Les tableaux suivants font état des budgets mensuels d'un travailleur vivant seul, d'une personne seule à l'aide sociale et d'une personne retraitée. Le tableau laisse en outre un espace libre pour que le lecteur puisse établir mentalement son propre budget et comparer.

Revenus mensuels	Travailleur, vivant seul*	Personne seule à l'aide sociale **	Personne seule et retraitée ***	Et vous?
Salaire net	1852,37 \$			
Sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti			1330 \$	
Aide sociale		616 \$		
Rente de conjoint survivant	200 \$			
Crédit de solidarité	79 \$	80 \$	79 \$	
Crédit TPS¹²	22,66 \$	22,66 \$	22,66 \$	
TOTAL	2154,03 \$	718,66 \$	1431,66 \$	

Dépenses mensuelles	Travailleur, vivant seul*	Personne seule à l'aide sociale **	Personne seule et retraitée ***	Et vous?
Loyer/hypothèque	539,14 \$	580 \$	562 \$	
Épicerie	303,33 \$	80 \$	325 \$	
Électricité	169 \$	40 \$	65 \$	
Abonnement Internet, téléphone, télé	168 \$		73 \$	
Abonnement cellulaire	11,50 \$	40 \$		
Taxes municipales	166,67 \$			
Assurances	134,20 \$ (vie, auto habitation, hypothèque)		48 \$ (habitation, accident)	
Entretien, réparation, décoration				
Restaurant	151,67 \$			
Sorties (cinéma, musée...)				
Tabac/Alcool	108,33 \$			
Vêtements				
Transport	151,66 \$ (essence)		25 \$ (billets transport en commun)	

¹² Crédit versé aux trois mois, divisé en 3 pour établir le budget mensuel.

Médicaments	6 \$		67 \$	
Hygiène personnelle (pharmacie, coiffeur...)	45 \$		30 \$	
Soin des animaux de compagnie	41,67 \$		20 \$	
Cadeaux				
Consolidation de dettes	178 \$		170 \$	
Frais bancaires	6 \$	6 \$		
TOTAL	2180,17 \$	746 \$	1385 \$	

Budget mensuel	Travailleur, vivant seul*	Personne seule à l'aide sociale **	Personne seule et retraîtée ***	Et vous?
Revenus	2154,03 \$	718,66 \$	1431,66 \$	
Dépenses	2180,17 \$	746 \$	1385 \$	
Solde	- 26,14 \$	- 27,34 \$	46,66 \$	

* Cas réel d'une personne venue à l'ACEF Appalaches-Beauce-Etchemins. Travailleur à temps plein chez une des grosses entreprises du coin, réputée pour ses bonnes conditions de travail. Propriétaire d'une maison.

** Cas réel d'une personne venue à l'ACEF du Nord de Montréal. Cette personne a demandé l'aide sociale après une maladie.

*** Cas réel d'une personne venue à l'ACEF de l'Est de Montréal.

Ces exemples (sauf celui du lecteur peut-être...) sont vrai et démontrent que ces gens, qu'on a reçus en consultation budgétaire, « arrivent » assez juste d'un mois à l'autre. En vivant ainsi d'une paye à l'autre ou d'un chèque d'aide sociale ou de pension à l'autre, l'endettement est inévitable, dès lors que des achats de vêtements, meubles, rénovations de la maison ou réparations d'auto sont nécessaires. En fait, toute dépense imprévue amène à utiliser le crédit, qu'il sera difficile de rembourser ensuite, ou contraint à couper dans certaines dépenses essentielles, comme l'alimentation ou les médicaments.

Et on ne parle même pas de se permettre des dépenses telles que les loisirs, les vacances, les cadeaux...

Ces exemples démontrent aussi la problématique particulière vécue par les personnes seules, comparativement aux couples ou familles. Les statistiques démontrent que les ménages constitués d'une seule personne sont en constante augmentation ces dernières années, ce qui devra tôt ou tard attirer l'attention et l'action des autorités.

Comment imaginer sortir de la pauvreté dans ces conditions? La question est fondamentale. C'est ici que hausser les revenus des personnes en situation de pauvreté prend tout son sens. En effet, il est aisé, en consultant ces budgets, de constater que la situation de pauvreté vécue par ces gens est une spirale de laquelle il sera difficile de s'extirper. Sans la possibilité de

manger à sa faim (la personne à l'aide sociale dépense 80 \$ par mois pour son épicerie, soit 20 \$ par semaine!!), ou sans logement convenable, sans vêtements adéquats, billets de transports en commun (ou voiture si on habite en région), donc sans revenus suffisants pour répondre à ces besoins fondamentaux, une vie dans la dignité devient un luxe et la recherche d'emploi un objectif inatteignable.

Nous en revenons donc à l'introduction de ce mémoire : le prochain plan de lutte à la pauvreté devra impérativement comprendre des mesures qui permettent de hausser le revenu de la population, en particulier des personnes seules.

7 Lutter contre l'endettement

Le gouvernement du Québec a décidé en 2012 d'assainir les pratiques commerciales en matière de crédit et de moderniser son encadrement légal en vue de lutter contre le surendettement. Parmi les mesures proposées afin de protéger le consommateur contre le risque de tomber dans la spirale du surendettement, le législateur prévoyait : la réglementation de certaines pratiques contractuelles, l'interdiction de la sollicitation dans certaines institutions d'enseignement, l'obligation faite au prêteur de vérifier la capacité de payer du consommateur.

Malheureusement, le projet de loi n'a jamais abouti et ce n'est qu'à l'automne 2015 que le ministre de la Justice a décidé de remettre sur les planches les consultations menées par l'Office de la protection du consommateur en vue d'un éventuel projet de loi.

Union des consommateurs (UC) a exprimé depuis la reprise de travaux en 2015 une certaine inquiétude quant aux nouvelles propositions de modifications à la Loi sur la protection du consommateur (LPC). Le projet, qui a perdu ses intentions déclarées de lutte au surendettement, ne protège pas suffisamment, selon nous, les consommateurs les plus vulnérables, notamment les ménages ayant un revenu bas, qui pourraient avoir recours au crédit à la consommation afin de boucler leurs fins de mois. Nous déplorons également que certaines des mesures d'origine aient été écartées et que d'autres aient été adoucies.

En collaboration avec d'autres associations de consommateurs du Québec, UC travaille à mettre de l'avant des mesures qui protégeront les plus vulnérables de notre société en tentant de faire interdire notamment la sollicitation personnalisée à domicile auprès des consommateurs et la sollicitation dans toutes les institutions d'enseignement; de faire imposer, lors de l'offre de crédit, une obligation de vérifier la capacité de payer des consommateurs, obligation qui serait assortie de sanctions sévères advenant une vérification inadéquate ou un octroi de crédit malgré une incapacité réelle de rembourser; de faire encadrer les redresseurs financiers afin que ces derniers ne puissent plus proposer aux consommateurs aux prises avec des problèmes financiers, des solutions qui ne semblent pas adéquates et qui les plongeront davantage dans une situation de précarité; etc.

Nous le répétons : bien que des modifications à la LPC puissent pallier certaines lacunes contractuelles et assainir certaines pratiques commerciales en matière de crédit à la consommation, il ne fait aucun doute que pauvreté et endettement vont de pair et que l'un des moyens de permettre aux plus vulnérables de notre société de s'en sortir serait d'assurer qu'ils disposent d'un revenu suffisant pour leur permettre de subvenir adéquatement à leurs besoins.

8 Les groupes communautaires comme acteurs essentiels de lutte à la pauvreté

Les organismes en défense collective des droits sont bien au courant des effets ainsi que des causes de la pauvreté puisqu'ils travaillent directement avec les personnes vulnérables. Ils possèdent à cet effet une expertise non négligeable, bien que souvent peu prise en compte par le politique. Nous croyons que les organismes en défense collective des droits ont un rôle crucial à jouer en favorisant la pleine réalisation des droits humains, et ce, par leur travail quotidien d'éducation populaire, de mobilisation, de représentation et d'analyse politique. Cela est d'autant plus vrai que nous privilégions l'implication des personnes directement concernées dans notre lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale.

Par exemple, en raison de leur mission et de leurs champs d'intervention, les associations de consommateurs et leurs regroupements jouent un rôle de premier plan en matière de lutte à la pauvreté. Effectivement, la sécurité et la santé physique et mentale des personnes ne peuvent être assurées sans s'attarder aux questions budgétaires et de consommation.

Les associations de consommateurs offrent des consultations budgétaires personnalisées, des ateliers d'éducation financière et à la consommation, des conférences. Elles travaillent également à diffuser de l'information par le biais de différents moyens, à produire des outils et des guides. Le travail des associations vise, notamment, à soutenir les personnes en situation de pauvreté pour qu'elles puissent agir sur leurs conditions de vie et à favoriser leur autonomie. Leur engagement à améliorer le filet social et à favoriser l'égalité des chances de chacun s'est concrétisé par des milliers d'interventions directes auprès de clientèles vulnérables : jeunes, aînés, nouveaux arrivants, ménages fortement endettés, consommateurs peu scolarisés, etc. Une perte d'emploi, une diminution des heures de travail, une séparation provoquent souvent un appauvrissement et un surendettement chez les personnes qui vivent ces situations. Les associations peuvent les guider dans l'évaluation de leur situation financière et dans la recherche de solutions. Elles les supportent et les outillent.

Les associations de consommateurs sont devenues une ressource centrale pour plusieurs, notamment, les organismes communautaires, les professionnels de la santé ainsi que des institutions publiques et privées. Les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux, les centres locaux d'emploi, les Carrefours jeunesse emploi, les travailleurs de rue, les organismes de réinsertion d'emploi, etc., dirigent quotidiennement vers elles des personnes qui ont des problèmes d'endettement et de budget.

Chacun des regroupements joue un rôle central pour ses associations membres. Ils les soutiennent en mettant à leur disposition des ressources techniques et du personnel spécialisé, leur permettant ainsi d'être informés et soutenus dans leurs actions. Le regroupement organise des formations, favorise le partage d'information et la tenue de discussion. Le regroupement fait des recommandations pour modifier diverses lois qui ont un impact sur les consommateurs ou commente des projets de loi sur des politiques sociales. Les associations participent aux travaux en faisant connaître ce qu'elles observent quotidiennement sur le terrain : il y a là de quoi alimenter et illustrer les recommandations qui seront portées par le regroupement devant les instances concernées.

Les associations et leurs regroupements sont donc des acteurs importants pour lutter contre la pauvreté, en intervenant sur le budget des personnes, les situations d'endettement, les problèmes de consommation, les politiques sociales et fiscales, etc. Ce travail leur fait prendre conscience quotidiennement du lien entre revenus et appauvrissement, et de l'urgence d'une augmentation des revenus pour lutter efficacement contre les inégalités et la pauvreté.

9 Nous aurions les moyens de faire autrement

Nous nous inscrivons en faux contre le discours qui prétend que nous n'avons pas le choix de couper dans les services publics, ou d'imposer des tarifs. Nous croyons fermement que nous aurions les moyens de faire autrement et c'est pourquoi nous avons activement travaillé au sein de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics pour le démontrer.

Depuis 2010, cette Coalition propose ainsi plusieurs solutions fiscales et mesures de contrôle des dépenses qui permettraient de financer adéquatement des services publics de qualité et plus accessibles, ainsi que les programmes sociaux si importants pour la redistribution de la richesse et la stabilité sociale. Et ce, SANS recourir à la privatisation ni à la tarification de nos services publics.

Ces solutions et mesures permettraient d'aller chercher, annuellement, 10 milliards de dollars pour l'État. On croirait pourtant la chose impossible, à entendre nos gouvernements et nos médias. Et pourtant : instauration de 10 paliers d'imposition, lutte plus efficace à l'évasion fiscale, réduction ou abolition de certaines exemptions fiscales qui font en sorte que seuls les salariés sont imposés sur 100 % de leurs revenus (abolition du crédit d'impôt sur les gains en capital, réduction des crédits d'impôt pour dividendes), modulation des taxes en fonction de la nature des biens achetés, contrôle du coût des médicaments (on les paie ici 30 % plus cher qu'ailleurs!)... un total de 18 mesures qui méritent une étude sérieuse de la part de nos décideurs. Nous en mettons le tableau complet ci-bas, et le document qui les met en contexte est disponible en ligne¹³.

10 milliards de dollars, donc, pour financer nos services, et lutter efficacement contre la pauvreté. 10 milliards de dollars pour rehausser le revenu des Québécois et Québécoises, par l'instauration d'une allocation universelle et inconditionnelle et la majoration significative du salaire minimum.

Qu'attend le gouvernement pour étudier ces mesures et les implanter? S'il désire un troisième plan de lutte à la pauvreté qui tienne la route, un changement de cap est nécessaire : de l'austérité à la solidarité.

¹³ COALITION OPPOSÉE À LA TARIFICATION ET À LA PRIVATISATION DES SERVICES PUBLICS. 10 milliards\$ de solutions : nous avons les moyens de faire autrement, 2015. [En ligne] <http://nonauxhausse.org/outils/alternatives-fiscales-justes-et-equitables-pour-les-finances-publiques/> (page consultée le 28 janvier 2016).

COALITION OPPOSÉE À LA TARIFICATION ET À LA PRIVATISATION DES SERVICES PUBLICS

Tableau des solutions fiscales et mesures de contrôle des dépenses – Février 2015

Mesures de contrôle des dépenses (argent récupéré annuellement en millions de \$)			
Revenus fiscaux supplémentaires (argent récupéré annuellement en millions de \$)			
A. AMÉLIORER LA PROGRESSIVITÉ DE L'IMPÔT ET REVOIR LES DÉPENSES FISCALES DES PARTICULIERS			
	Établir 11 paliers d'imposition (paliers proposés)		
1	15 % = 0 \$ à 24 999 \$	20 % = 50 000 \$ à 59 999 \$	34 % = 150 000 \$ à 199 999 \$
	16 % = 25 000 \$ à 34 999 \$	22 % = 60 000 \$ à 69 999 \$	36 % = 200 000 \$ à 249 999 \$
	17 % = 35 000 \$ à 39 999 \$	26 % = 70 000 \$ à 99 999 \$	38 % = 250 000 \$ et plus
	18 % = 40 000 \$ à 49 999 \$	32 % = 100 000 \$ à 149 999 \$	
2	Abolir le crédit d'impôt sur les gains en capital des particuliers		739 M \$
3	Diminuer le plafond des REER (de 24 270 \$ à 12 000 \$)		300 M \$
4	Réduire les crédits d'impôt pour dividendes (50 % de 360 millions \$ en 2012)		180 M \$
5	Moduler les taxes à la consommation en fonction des biens achetés		745 M \$
B. RÉTABLIR UN ÉQUILIBRE ENTRE LA FISCALITÉ DES PARTICULIERS ET CELLE DES ENTREPRISES			
6	Augmenter le taux provincial d'imposition des entreprises à 15 % (actuellement à 11,9 %)		1 220 M \$
7	Augmenter la contribution fiscale des institutions financières notamment en rétablissant la taxe sur leur capital		600 M \$
8	Revoir les mesures fiscales destinées aux entreprises : 8.1 Abolir le crédit d'impôt pour gain en capital (361 M \$); 8.2 Éliminer les mesures permettant de reporter le paiement des impôts dûs (568 M \$); 8.3 Revoir les politiques de congés fiscaux (238 M \$).		1 167 M \$
9	Réduire les subventions aux entreprises		500 M \$
10	Augmenter les redevances sur les ressources naturelles (dans le respect des revendications autochtones et en tenant compte du partage des revenus avec les communautés locales) (ex. : l'industrie minière — redevances hybrides sur la valeur brute (3 à 8 %) et sur les profits (10 à 25 %))		410 M \$
C. LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET LA MAUVAISE GESTION DES FONDS PUBLICS			
11	Lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal		740 M \$
12	Lutter contre la corruption et la mauvaise gestion dans l'attribution des contrats gouvernementaux		600 M \$
D. MESURES DIVERSES			
13	Cesser de recourir aux agences de placement privées dans les institutions publiques de santé		71 M \$
14	Adopter des mesures de contrôle du coût des médicaments, dont l'instauration d'un régime entièrement public d'assurance médicaments		1 000 M \$
15	Utiliser le logiciel libre par l'ensemble de l'appareil gouvernemental		266 M \$
E. AUTRES SOLUTIONS FISCALES POTENTIELLES À L'ÉTUDE			
La Coalition ne dispose pas des données nécessaires pour estimer un montant d'économies lié à ces mesures.			
16	Cesser de recourir aux PPP dans la construction d'infrastructures publiques.		?
17	Cesser de recourir aux cliniques médicales spécialisées (30 à 40 % d'économies envisageable)		?
18	Adopter une politique de rémunération maximale des cadres et dirigeants des institutions publiques, parapubliques et les sociétés d'État (ex. : Hydro-Québec, Loto-Québec, CSST, universités, CÉGEP, hôpitaux, etc.)		?
TOTAL DE LA PROJECTION			6 315 M \$ 3 223 M \$
GRAND TOTAL (revenus fiscaux + contrôle des dépenses)			9 538 M \$

10 Conclusion : un mot sur la dignité et l'aide sociale

Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes, selon les termes du document de consultation, c'est reconnaître que « les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale sont les premières à agir pour transformer leur situation et celle des leurs », comme l'indique le préambule de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Viser un objectif de rehaussement significatif des revenus va pour nous de pair avec la reconnaissance de ce fait. Donner les moyens, d'abord financiers, aux personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale est la clé pour lutter contre la pauvreté.

Pour cela, il faut lutter contre les préjugés sur le pauvre paresseux, profiteur, et autre. Nous croyons qu'il serait hautement profitable de mettre en place un plan de communication gouvernemental qui mette toujours de l'avant la dignité des personnes les plus vulnérables plutôt que de reconduire les stéréotypes tenaces dont ils sont l'objet. L'article 6 de la Loi dit bien qu'il faut « promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et lutter contre les préjugés à leur égard ». **Cela commence par le retrait du projet de loi 70 concernant les nouveaux prestataires à l'aide sociale**¹⁴.

L'amélioration de la capacité financière des personnes et des familles est la priorité sur laquelle il faut mettre l'accent, par des politiques sociales et fiscales progressives. À cet effet, les solutions sont nombreuses et crédibles : les 18 solutions fiscales de la Coalition opposée à la privatisation et à la tarification des services publics, ou les 91 revendications d'Union des consommateurs pour lutter contre la pauvreté, telles que détaillées à la partie 9 et en annexe.

Multiplier les projets d'aide et de dépannage alimentaires pour les personnes en situation de vulnérabilité économique et sociale n'arrivera jamais à compenser une insuffisance de revenus. Renforcer le filet de sécurité sociale et économique ne peut viser d'objectifs moins ambitieux que de permettre à chacun de disposer des ressources financières nécessaires pour atteindre le seuil de la Mesure du panier de consommation (MPC).

¹⁴ Voir le document suivant du COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ : *Le « workfare », pourquoi s'y opposer? Argumentaire contre l'approche punitive du programme Objectif Emploi*, décembre 2015. [En ligne] <https://objectifdigniteblog.files.wordpress.com/2016/01/argumentaire-contre-lapproche-punitive-workfare1.pdf> (page consultée le 28 janvier 2016).

ANNEXE 1 :

91 REVENDICATIONS POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ...

Revendications politiques sociales et fiscales

Fiscalité

1. Union des consommateurs revendique une plus grande progressivité des régimes fiscaux canadien et québécois pour les particuliers. Pour ce faire :
 - L'impôt sur le revenu doit constituer la base du régime fiscal par opposition à toute velléité de tarification;
 - Le montant de l'exemption de base doit être haussé au niveau de la Mesure du panier de consommation (MPC);
 - Il importe de rétablir davantage de paliers d'imposition.
2. Union des consommateurs revendique que les taxes à la consommation soient modulées en fonction de la nature des biens achetés.
3. Union des consommateurs revendique que la TPS et la TVQ soient abolies sur les biens et les services essentiels, notamment sur l'électricité, les combustibles de chauffage, le service téléphonique de base, les vêtements d'enfants et le matériel scolaire ainsi que sur tous les produits alimentaires et de santé. Cette mesure doit primer toutes baisses d'impôt sur le revenu.
4. Union des consommateurs revendique que les avantages fiscaux qui favorisent particulièrement les personnes à revenu élevé soient considérablement réduits (notamment le plafonnement des cotisations aux REER).
5. Union des consommateurs revendique l'application stricte des lois fiscales afin de contrer efficacement toute forme d'évasion fiscale, en particulier de la part des grandes entreprises et des particuliers à haut revenu.
6. Union des consommateurs revendique que les possibilités d'évitement fiscal soient éliminées.
7. Union des consommateurs revendique que soient appliquées avec rigueur les lois fiscales visant les entreprises afin qu'elles paient leur part d'impôt.
8. L'Union des consommateurs revendique qu'une taxe soit appliquée sur les transactions financières internationales (taxe Tobin).
9. Union des consommateurs revendique un financement suffisant des programmes sociaux, au provincial et au fédéral, pour garantir à tous les citoyens un niveau de vie décent.
10. Union des consommateurs revendique que le gouvernement québécois mette en place un régime intégré de soutien du revenu aux personnes et aux familles permettant d'assurer à tous les ménages québécois, par le biais d'un crédit d'impôt remboursable ou autre, le soutien financier minimal basé sur la Mesure du panier de consommation (MPC).
11. Union des consommateurs revendique que le Canada et le Québec excluent de tout accord économique et commercial international ce qui relève du bien commun et ce qui s'apparente au chapitre 11 de l'ALÉNA (protection des investissements).

Aide juridique

12. Union des consommateurs adopte les revendications de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique, nommément : que les personnes seules travaillant au salaire minimum (40 h/semaine) aient accès gratuitement à l'aide juridique ; que les seuils d'admissibilité des autres catégories de requérantes et de requérants, incluant le volet avec contribution, soient augmentés en conséquence; que l'admissibilité à l'aide juridique soit déterminée en fonction du revenu mensuel; que l'indexation annuelle des seuils d'admissibilité soit maintenue.
13. Union des consommateurs revendique que le panier de services soit élargi afin d'inclure d'autres volets comme le logement.

Cour des petites créances

14. Union des consommateurs revendique que l'exécution des jugements soit confiée au greffier de la division des petites créances.

Éducation

15. Union des consommateurs revendique que le gouvernement du Québec réinvestisse dans l'éducation primaire, secondaire et postsecondaire pour permettre à toutes et à tous l'accès à l'éducation, et ce, gratuitement.
16. Union des consommateurs revendique la bonification importante du programme des bourses (programme d'aide financière aux études).
17. Union des consommateurs revendique l'abrogation de la disposition de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, concernant la non-libération des dettes d'études à l'intérieur d'un délai de 7 ans. Ce délai devrait être ramené à deux ans.
18. Union des consommateurs revendique que le gouvernement introduise un mécanisme automatique d'indexation annuelle de l'ensemble des dépenses admises dans le calcul de l'Aide financière aux études et que cette indexation soit équivalente à l'Indice des prix à la consommation (IPC) de l'année concernée.
19. Union des consommateurs revendique que l'Aide financière aux études exclue complètement du calcul des prêts et bourses la pension alimentaire versée au bénéficiaire des enfants des étudiants.

Assistance-emploi (aide sociale)

20. Union des consommateurs revendique que le législateur distingue clairement et traite distinctement, d'une part, son obligation de fournir l'aide financière et, d'autre part, sa volonté d'offrir une aide à l'emploi.
21. Union des consommateurs revendique que le gouvernement utilise les pouvoirs qui lui sont conférés par les articles 7 et 8 de la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles* pour émettre des directives et allouer les ressources nécessaires afin de favoriser l'accompagnement personnalisé, l'inclusion et la participation sociale des prestataires.
22. Union des consommateurs revendique qu'aucune distinction ne soit faite entre les personnes avec ou sans contrainte à l'emploi pour établir le montant de l'aide visant à couvrir les besoins essentiels, sans exclure l'allocation de montants supplémentaires pour des besoins spécifiques.
23. Union des consommateurs revendique que les barèmes soient haussés pour assurer un niveau de vie décent, puis indexés annuellement.
24. Union des consommateurs revendique que le gouvernement supporte la transition à l'emploi par diverses mesures d'aide pendant au moins 3 mois.

25. Union des consommateurs revendique que les prestataires du Programme de solidarité sociale soient intégrés à la Régie des rentes du Québec, avec le budget actuellement rattaché au Programme, dans un volet non contributif du régime de rentes d'invalidité qui inclurait le carnet de réclamation.
26. Union des consommateurs revendique que la pension alimentaire versée au bénéficiaire des enfants soit exclue du calcul de l'aide.
27. Union des consommateurs revendique que les règles concernant les avoirs et autres ressources comptabilisables soient les mêmes au moment de l'admissibilité que pour les personnes déjà admises.
28. Union des consommateurs revendique que les délais pour avoir accès aux soins dentaires et optométriques soient abolis.

Assurance-emploi

29. L'Union des consommateurs revendique une amélioration majeure de la couverture des prestations en :
 - fixant le nombre d'heures de travail pour être admissible aux prestations à 360 heures;
 - prolongeant la période de prestations à un minimum de 35 semaines;
 - fixant le pourcentage du revenu assurable à 60 % du salaire;
 - limitant les exclusions liées à des pénalités à au plus six semaines;
 - abolissant le délai de carence de deux semaines (avant la réception du premier chèque);
 - prolongeant la période des prestations de maladie;
 - bonifiant les prestations de compassion.
30. Union des consommateurs revendique l'abolition complète de la réforme d'assurance-emploi entrée en vigueur en janvier 2013.

Salaire minimum

31. Union des consommateurs revendique l'augmentation et l'indexation du salaire minimum de façon à permettre aux travailleurs et aux travailleuses de sortir de la pauvreté.

Normes du travail

32. Union des consommateurs revendique une modernisation des normes du travail qui tienne compte des différentes réalités du travail.
33. Union des consommateurs revendique le maintien des protections accordées aux travailleurs nonobstant les pressions exercées en contexte de mondialisation.

Soutien aux enfants du Québec

34. Union des consommateurs revendique que les paiements pour le Soutien aux enfants soient versés mensuellement pour les familles ayant un revenu de moins de 40 000 \$ et le recevant pour la première fois.

Régime québécois d'assurance parentale

35. Union des consommateurs revendique que le gouvernement garantisse la pérennité du régime.

Prime au travail

36. Union des consommateurs revendique que, pour le calcul de la Prime au travail, les revenus provenant des prestations d'assurance parentale ou de maternité soient considérés comme des revenus de travail.
37. Union des consommateurs revendique une augmentation des primes et l'indexation entière de celles-ci.
38. Union des consommateurs revendique une indexation du revenu maximal admissible qui tienne compte de l'augmentation du salaire minimum.

Habitation

39. Union des consommateurs revendique l'accès à des logements décents à coût abordable pour les personnes à faible ou modeste revenu.
40. Union des consommateurs revendique la construction d'au moins 50 000 logements sociaux d'ici 2017.
41. Union des consommateurs revendique que : la demande d'admissibilité au programme d'allocation-logement puisse être faite dans la déclaration d'impôt; que les montants alloués soient bonifiés et qu'ils soient aussi accordés aux personnes sans enfant, sans contrainte d'âge.
42. Union des consommateurs revendique que le gouvernement du Québec mette fin à la discrimination et à la collecte abusive de renseignements personnels, établisse un registre des baux et instaure un code du logement.
43. Union des consommateurs revendique que les différents programmes d'aide à la rénovation domiciliaire offerts par la Société d'habitation du Québec soient bonifiés et qu'ils ciblent prioritairement les propriétaires-occupants à faible revenu.
44. Union des consommateurs revendique la création d'un fonds d'indemnisation destiné à couvrir, en cas de sinistre, les pertes des personnes en situation de pauvreté.

Transport

45. Union des consommateurs revendique que le gouvernement du Québec reconnaisse le droit à la mobilité comme faisant partie des besoins de base de tout individu.
46. Union des consommateurs revendique le développement significatif du transport collectif, dans les centres urbains comme dans les zones rurales.
47. Union des consommateurs revendique que les tarifs des sociétés de transport en commun diminuent de façon à ce que la part de financement des usagers soit réduite de façon substantielle, afin de préserver l'accessibilité pour les ménages à faible revenu.
48. Union des consommateurs revendique que le gouvernement du Québec élabore un plan d'électrification de l'ensemble des transports individuels et collectifs de la province, suite à une consultation large de la société civile.

Revendications agroalimentaire

49. Union des consommateurs revendique que les gouvernements fédéral et provincial appliquent, dans leurs politiques agricoles et alimentaires, les principes inscrits dans sa Charte des droits alimentaires, soit le développement durable, la mise en application du principe de précaution et de la protection de la biodiversité, ainsi que le droit pour toute personne à une alimentation suffisante, équilibrée, de qualité et à un prix abordable, ainsi que le droit à de l'information lui permettant de faire des choix éclairés.
50. Union des consommateurs revendique le maintien de l'accès à une eau en quantité et en qualité adéquates pour tous et s'oppose à la tarification de l'eau dans le secteur résidentiel et à la privatisation.

51. Union des consommateurs revendique que le gouvernement canadien adopte une politique étrangère en matière agricole qui soit responsable, c'est-à-dire qui respecte la souveraineté alimentaire des pays.
52. Union des consommateurs revendique que le gouvernement du Québec élabore une politique agricole qui tienne compte des recommandations du rapport Pronovost.
53. Union des consommateurs revendique que les gouvernements fédéral et provincial appuient davantage le développement de l'agriculture biologique que celui de l'agriculture conventionnelle et qu'ils soutiennent particulièrement le développement des produits issus d'une agriculture de proximité.
54. Union des consommateurs revendique que le gouvernement canadien respecte le droit des consommateurs à l'information et impose sans délai l'étiquetage obligatoire des produits issus du génie génétique.
55. Union des consommateurs revendique que le gouvernement provincial favorise le développement d'un environnement alimentaire sain, notamment en bannissant la malbouffe, et toute forme de commandite liée à la malbouffe, des institutions publiques, et en améliorant l'accès aux aliments sains particulièrement dans les quartiers les plus démunis.

Revendications endettement

56. Union des consommateurs revendique qu'aucune forme de sollicitation au crédit ne soit faite à domicile de sorte que ce soit les gens qui entreprennent eux-mêmes cette démarche.
57. Union des consommateurs revendique le renforcement de la formation dans les écoles primaires et secondaires liée au budget et à la consommation.
58. Union des consommateurs revendique la mise en place des ressources nécessaires pour que les lois et règlements en matière de protection du consommateur s'appliquent.
59. Union des consommateurs revendique que soient intégrées à la *Loi sur les coopératives de crédit* des règles permettant à quiconque d'ouvrir un compte bancaire s'il respecte les exigences faites aux institutions financières du Canada.
60. Union des consommateurs revendique l'abaissement à 35 % du taux légal des intérêts actuellement à 60 %.
61. Union des consommateurs revendique la réglementation des taux d'intérêt sur les cartes de crédit, particulièrement celles des magasins.
62. Union des consommateurs revendique que le paiement minimum obligatoire sur une carte de crédit soit fixé à 5 %, tel qu'il était autrefois.

Revendications énergie

63. Union des consommateurs revendique que la mission première d'Hydro-Québec soit d'offrir le service d'électricité aux meilleures conditions possibles pour les usagers résidentiels du Québec.
64. Union des consommateurs revendique que les divisions d'Hydro-Québec soient soumises à l'autorité de la Régie de l'énergie aux fins de l'établissement des tarifs d'électricité.
65. Union des consommateurs revendique que le gouvernement nomme un protecteur du citoyen, décisionnel et investi des pouvoirs nécessaires pour traiter les dossiers des clients de toutes les sources d'énergie.
66. Union des consommateurs revendique un meilleur accès ainsi que l'amélioration continue des programmes en efficacité énergétique.

67. Union des consommateurs revendique que tous les distributeurs d'énergie réglementés soient soumis à la même interdiction d'interrompre leurs services de distribution d'énergie du 1^{er} novembre au 30 avril.
68. Union des consommateurs revendique pour les ménages à faible revenu, l'abolition des frais administratifs et des obligations de dépôt imposés par les distributeurs d'énergie réglementés.
69. Union des consommateurs revendique que cesse immédiatement la tarification abusive d'un service essentiel tel que l'électricité comme moyen de financement de l'État.

Revendications santé

70. Union des consommateurs revendique que le gouvernement fédéral fasse respecter intégralement les principes prévus à la Loi canadienne sur la santé : administration publique, intégralité, universalité, transférabilité et accessibilité.
71. Union des consommateurs revendique que le gouvernement du Québec veille au maintien d'un système de santé et de services sociaux public et universel, géré et financé par l'État.
72. Union des consommateurs revendique que le gouvernement du Québec finance les services de santé et les services sociaux par la voie de l'impôt sur le revenu uniquement, sans recours à la tarification ou à un ticket modérateur.
73. Union des consommateurs revendique que le gouvernement du Québec investisse dans les ressources publiques d'hébergement afin d'en améliorer la qualité et l'accessibilité, notamment pour les personnes à faible revenu.
74. Union des consommateurs revendique l'adoption par le gouvernement du Québec de mesures adéquates pour assurer un accès équitable aux médicaments et un meilleur contrôle des coûts et des prix.
75. Union des consommateurs revendique que le gouvernement du Québec assure la gratuité des médicaments à toute personne dont les revenus se situent sous le seuil de pauvreté.
76. Union des consommateurs revendique que le gouvernement fédéral maintienne l'interdiction de toute publicité sur les médicaments d'ordonnance.
77. Union des consommateurs revendique que le gouvernement du Québec, dans l'élaboration de l'ensemble de ses politiques publiques, tienne compte des déterminants de la santé tels le revenu, l'emploi et l'éducation.

Revendications télécommunications

78. Union des consommateurs réclame qu'Internet soit reconnu comme un bien commun et que l'accès soit assuré à tous les citoyens.
79. Union des consommateurs réclame que soit disponible un service de téléphonie à un tarif minimal pour garantir l'accès aux appels locaux et appels d'urgence (911) à tous les citoyens.
80. Union des consommateurs réclame qu'aucuns frais de branchement ne soient exigés d'une personne qui démontre qu'elle doit changer de numéro de téléphone pour des raisons de sécurité.
81. Union des consommateurs réclame que soient trouvés des moyens de supprimer les barrières économiques causées par les dépôts et empêchant l'accès à un service de téléphonie local.

82. Union des consommateurs revendique que toutes les entreprises offrant des services de téléphonie locale, et ce, sans égard à leur statut et à la technologie qu'elles utilisent soient assujetties aux mesures sociales définies par le CRTC.
83. Union des consommateurs revendique que le CRTC réglemente l'accès aux téléphones publics et que soit assuré le maintien de téléphones publics dans chaque communauté.
84. Union des consommateurs revendique que le CRTC adopte et maintienne des réglementations qui assurent le caractère fiable, accessible et abordable des services d'accès à Internet et services locaux de téléphonie.
85. Union des consommateurs réclame que les messages textes à tarification supplémentaires soient réglementés de façon similaire aux numéros 1-900.
86. Union des consommateurs revendique que soit abolie la directive de 2006 à la Loi sur les télécommunications qui prône que le CRTC se fie le plus possible aux forces de marché.
87. Union des consommateurs réclame que les gouvernements assurent un accès public gratuit aux services Internet à large bande dans un lieu public de chaque communauté, avec un effort particulier pour assurer un accès gratuit aux communautés en régions rurales.
88. Union des consommateurs revendique que l'information et les services offerts en ligne par les différentes administrations publiques continuent également d'être offerts par les modes traditionnels de diffusion.
89. Union des consommateurs revendique que soient également accessibles gratuitement par le biais des modes traditionnels de diffusion les services à la clientèle offerts par les entreprises privées. L'imposition de frais mensuels pour recevoir une facture en format papier doit être interdite.
90. Union des consommateurs revendique le rétablissement et la bonification d'un accès gratuit et permanent aux chaînes de télévision généralistes autrefois disponibles par voies hertziennes à l'ensemble des citoyens.
91. Union des consommateurs réclame que le CRTC reconnaisse et veille à faire respecter le principe de neutralité d'Internet et que ce principe soit reconnu par les législateurs et inscrit dans la Loi sur les télécommunications.